SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
73, rue de Gisors - 95300 PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Date de Convocation : 10 novembre 2020
Date d'Affichage : le 19 novembre 2020
Nombre de délégués :
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 26

L'an deux mille vingt le 18 novembre 2020 à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à distance lors d'une visio conférence par l'intermédiaire de l'application ZOOM, sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET,

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Rachid BOUHOUCH, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, M. Hervé FLORCZAK, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Sébastien GUERY, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, Mme Nadine NINOT, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE.

ABSENTS EXCUSES :

M. Thierry LEROY, Mme Daisy DESLANDES

ABSENTS :

M. Joël TISSIER

M. Jean ABONDANCE a été désigné **SECRETAIRE DE SEANCE.**

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

2- Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2021

Monsieur Jean-Marie ROLLET, Vice-Président en charge des affaires budgétaires, présente la note préparée en vue de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021.

1- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours présenté est celui résultant de la dette qui sera effective au 31 décembre de l'année en cours, c'est-à-dire qu'il tient compte des versements des avances d'Agence de l'Eau engagées versées d'ici la fin de l'année.

La structure de la dette globale :

Encours prévisible au 1/1/2021 :	4 967 123 €					
Décomposée en :	AGENCE DE L'EAU	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	CREDIT MUTUEL	CREDIT AGRICOLE	SOCIETE GENERALE
Répartition par prêteur	3 983 971 €	92 960 €	560 733 €	62 501 €	140 019 €	126 939 €
Son taux moyen s'élève à :	0 %	2,46 %				
Sa durée résiduelle moyenne est de :		9,4 ans				
Sa durée de vie moyenne est de :	15 ans	17 ans				

L'encours de la dette a subi une augmentation de 62 % soit 1 906 135 € depuis les OB de l'année dernière (3 060 987 €). En effet, au moment des OB 2020 faites en 2019, le SIARP ne possédait pas tous les éléments permettant la prise en compte de l'intégration de 16 nouvelles communes de la CCVC.
A ce jour, le SIARP détient 1 prêt bancaire en propre et 6 contractés par les communes de la CCVC.
Ainsi en 2021, le capital restant dû est détenu par un établissement public, l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE pour 80% de l'encours, 20 % l'étant par des établissements bancaires.
Les établissements bancaires sont : la caisse d'épargne, la caisse des dépôts et consignations, le crédit mutuel, le crédit agricole et la société générale.

La structure de la dette bancaire

Le SIARP détient donc 7 prêts bancaires dont le détail figure ci-après.
Il n'est pas prévu de mobiliser un nouvel emprunt auprès du système bancaire en 2021.

Etat des emprunts bancaires au 1/1/2021					
Prêteur	Capital restant dû au 1/1/2021	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial
Caisse d'épargne	57 782 €	6	4.56 %	2012	105 105,00 €
Caisse d'épargne	35 178 €	13	1.53 %	2017	40 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Caisse dépôts consignations	560 733 €	22	1.27 %	2016	645 000,00 €
Crédit mutuel	62 501 €	5	0.855 %	2005	212 000,00 €
Crédit agricole	49 473 €	4	1.39 %	2015	120 000,00 €
Crédit agricole	90 546 €	11	3.76 %	2010	300 000,00 €
Société générale	126 939 €	5	3.87 %	2010	350 000,00 €
TOTAUX	983 151 €				1 772 105,00 €

Les avances de l'Agence de l'Eau

Les avances auprès de l'Agence de l'Eau sont constituées d'une centaine de conventions d'aide. Au cours des 5 derniers exercices, le montant des avances est le suivant :

CA	montant
2015	430 242 €
2016	664 520 €
2017	374 587 €
2018	143 813 €
2019	534 810 €

Sur 2020, les nouvelles avances devraient s'élever à un montant de l'ordre de 499 237 €, soit légèrement inférieur à 2019. Au regard du rythme d'investissement des 5 dernières années, on peut raisonnablement compter sur une continuité d'avance d'environ 500 000€.

Les annuités

Hors avances à venir d'ici la fin de l'année, l'endettement pluriannuel prévu devrait être le suivant :

exercice	annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	593 578 €	19 178 €	574 401 €	4 967 123 €
2022	569 088 €	16 931 €	552 157 €	4 392 867 €
2023	550 808 €	14 611 €	536 197 €	3 840 860 €

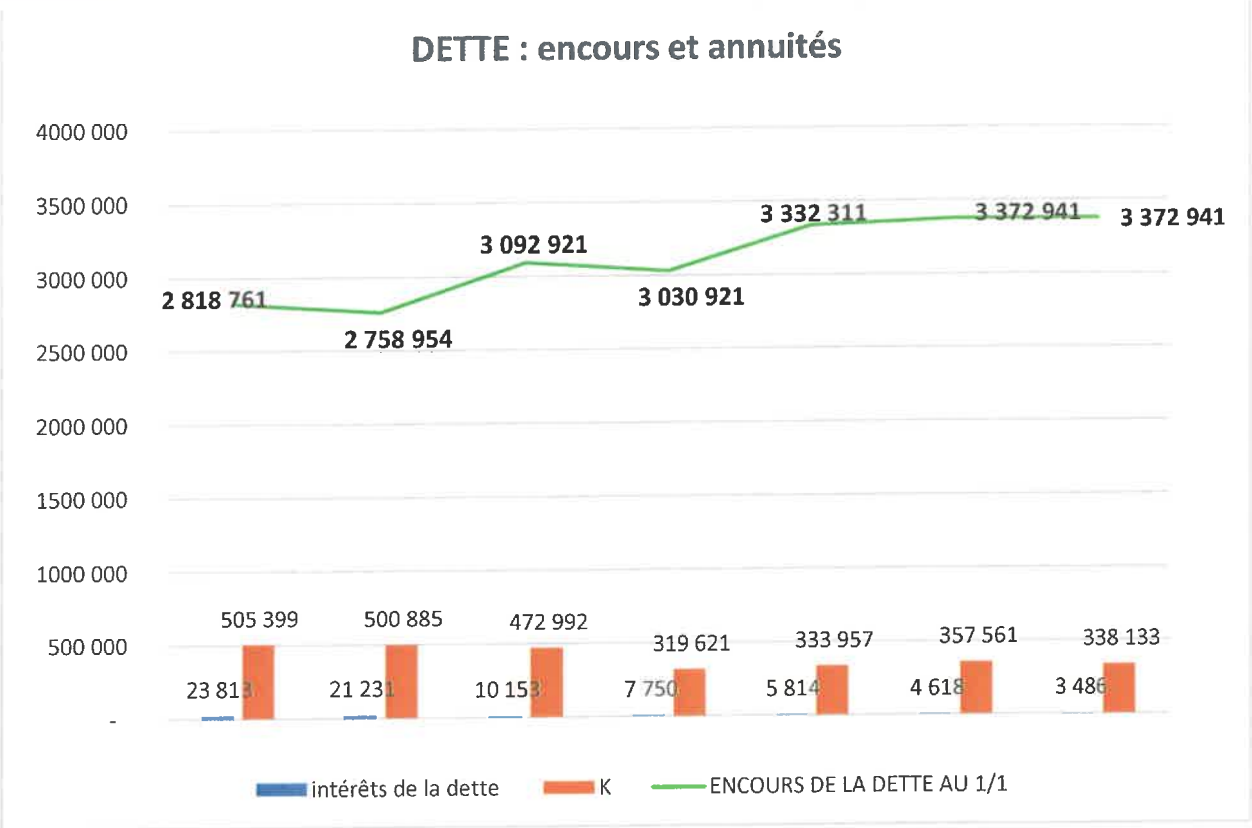
L'exercice 2020 génèrera des annuités supplémentaires de l'ordre de 17 724 € par an sur 15 ans.

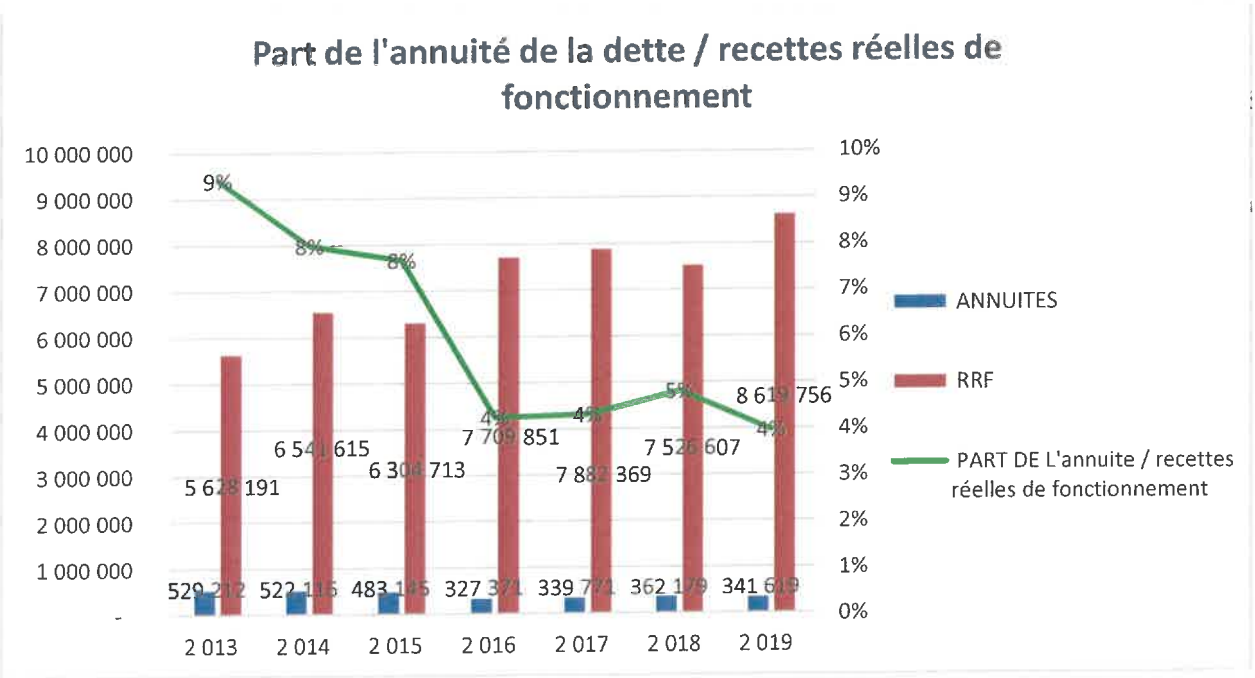
2- RETROSPECTIVE

La dette

L'encours de la dette était relativement stable depuis 2013. La dette reste essentiellement constituée d'avances de l'Agence de l'Eau, donc ne créant aucun impact sur la section d'exploitation puisque ne comportant pas d'intérêt.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020



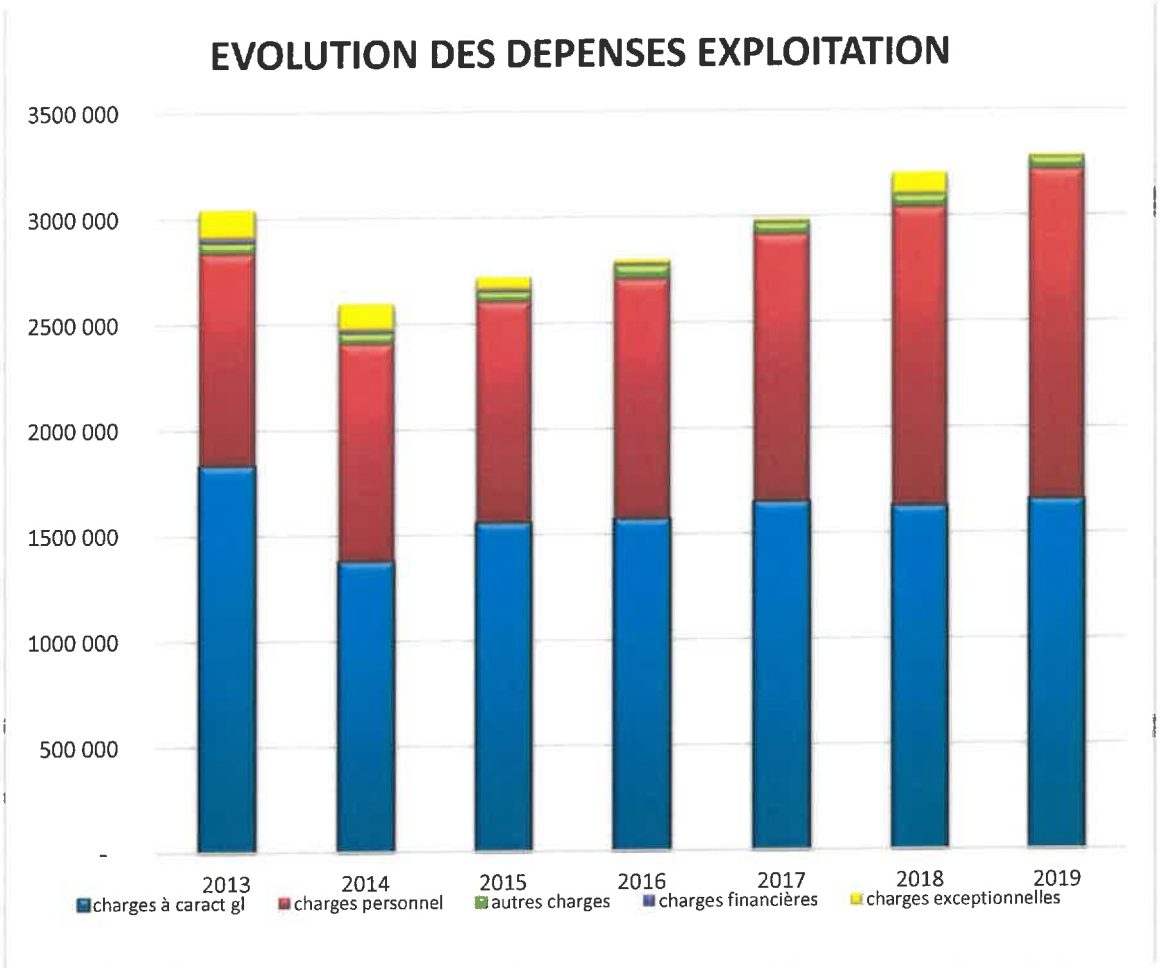


Ce ratio permet de mesurer la part des recettes d'exploitation (%) nécessaires au remboursement des emprunts : il était de 5% en 2018 pour passer à 4% en 2019.

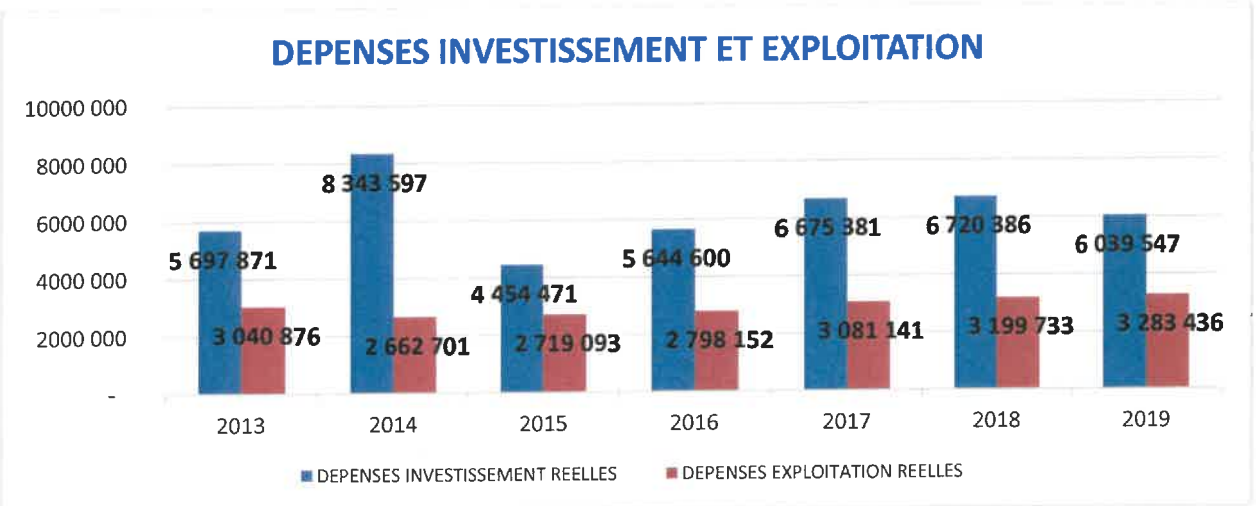
La capacité de désendettement indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles : elle s'élève sur 2019 à 1,58 an.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Les dépenses

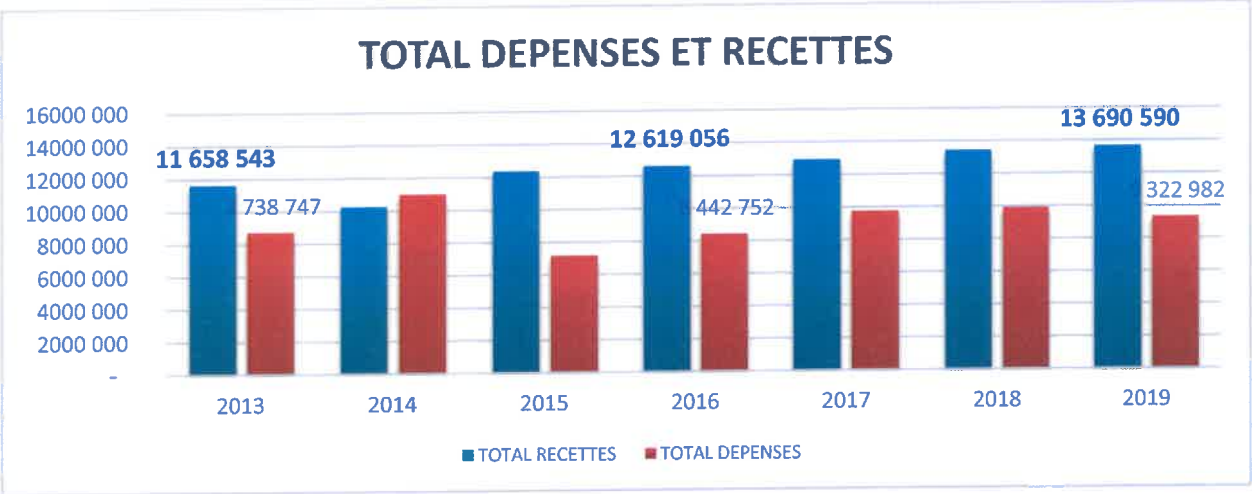


En matière de dépenses d'exploitation, les dépenses dites « à caractère général » sont stables (+ 29 000 €) en 2019, elles permettent de continuer à gérer le réseau.
D'autre part, les dépenses « de personnel » continuent d'augmenter (+ 147 000 €) sur l'année, dues aux recrutements réalisés au cours de l'année, permettant de palier la surcharge de travail.



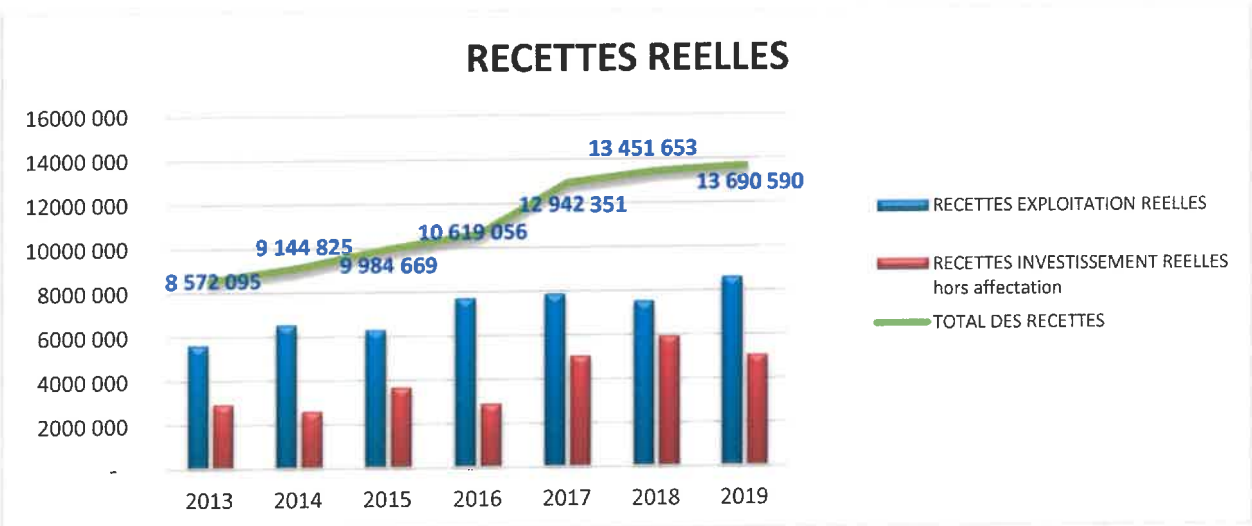
Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Comparativement, les dépenses d'investissement sont beaucoup plus fluctuantes puisqu'elles reflètent la réalisation des programmes pluriannuels d'investissement ; depuis 2016, elles correspondent en moyenne, à 6 M€ TTC.
Sur la période présentée, la part de l'investissement représente en moyenne 68 % de l'ensemble du budget, contre 32 % pour l'exploitation, cela reste constant depuis 2018.



Jusqu'en 2018, la reprise de l'excédent et l'affectation du résultat étaient réalisés sur l'exercice suivant, au moment du budget supplémentaire. Pour le budget 2019, cette opération s'est réalisée au moment du budget primitif. Pour le budget 2020, nous sommes repassés sur une chronologie de type « BP + BS avec reprise anticipée de résultat ». Il convient de réaliser à nouveau cette chronologie pour le budget 2021, car le BP sera voté en décembre 2020, afin de pouvoir disposer de tous les crédits nécessaires à l'exécution des travaux du siège BERTHELOT.

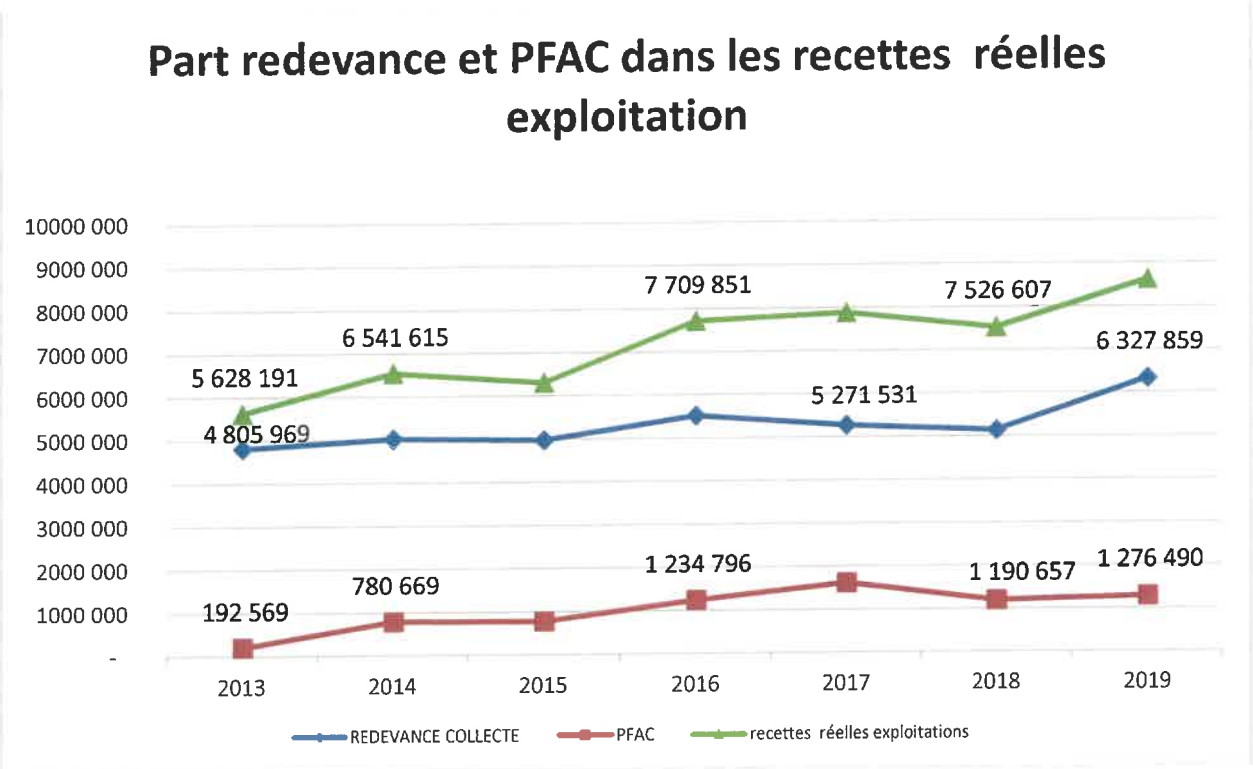
Les recettes



Sur la section d'exploitation, les recettes moyennes des 4 dernières années ont augmenté de 33 % ainsi que celles d'investissement de 47 %. Ceci s'explique par une augmentation des produits de la PFAC, de la redevance collecte et des remboursements des branchements des particuliers.
En investissement, il s'agit essentiellement de l'impact des opérations de construction relatives

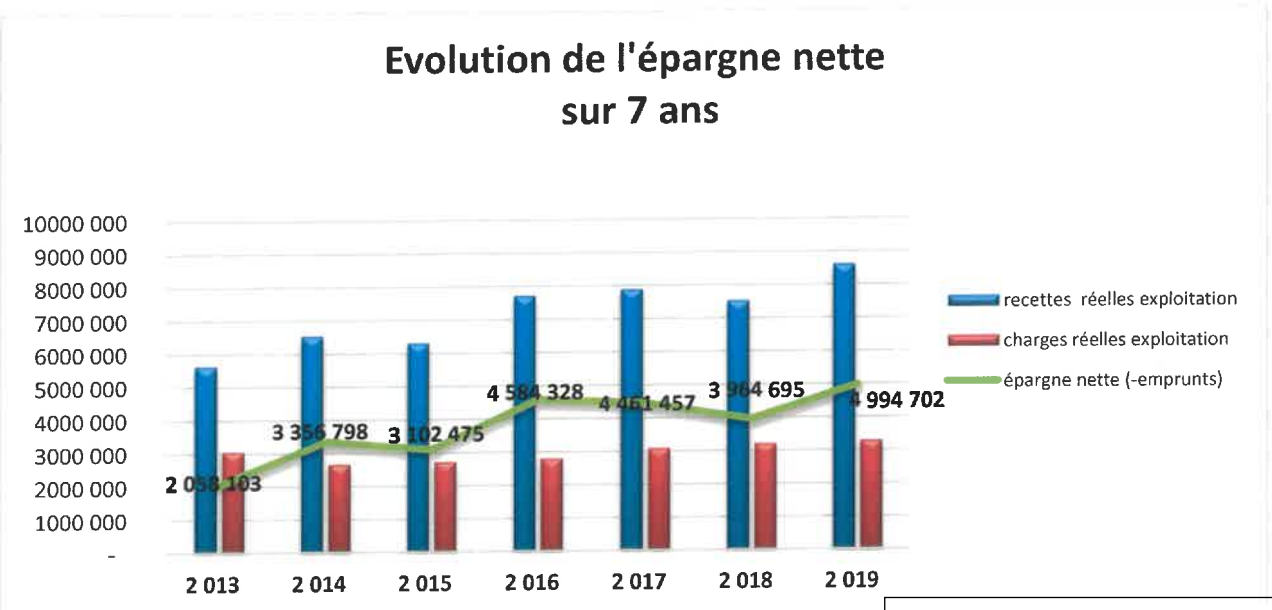
Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

aux PPI qui entraine des montants plus ou moins importants du FCTVA, des subventions et des participations des collectivités notamment la CACP.



Les volumes d'assiette de la redevance collecte ont légèrement augmenté sur la période, entrainant une augmentation du produit (6,32M€) ; cette augmentation du produit s'explique par le fait que des rattachements sur l'année 2019 ont été réalisés (+1M€). De 2016 à 2019, le produit de la PFAC est toujours important et est dû à des reversements des exercices précédents. Le produit attendu sur 2020 devrait s'approcher des 800 K€.

L'épargne



Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Le solde des recettes d'exploitation sur les dépenses de la même section doit obligatoirement couvrir à minima le remboursement des emprunts et la dotation pour amortissements des immobilisations.
L'épargne nette peut être qualifiée de capacité d'investissement hors emprunt : c'est la part d'autofinancement brut directement affecté à l'achat d'équipements. Après une légère baisse en 2018, elle est en augmentation (+ 1,03M€) ; l'effet du rattachement des produits de la redevance en est la raison essentielle, pour l'année 2019.

Les dotations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
amortissement des immobilisations	2 324 344	2 344 402	2 507 609	2 711 804	2 560 117	2 983 820	2 998 348
amortissement des subventions	764 176	705 564	726 298	764 101	736 578	785 482	811 437

Ces dotations augmentent puisqu'elles suivent le rythme des investissements dont la plupart sont amortis sur une longue période ; elles devraient être de l'ordre de 4,79 M€ en 2021. Une forte augmentation est constatée (+ 1,70M€), celle-ci est due à la non réalisation de la dotation 2020 suite à la reprise de 16 communes de la CCVC ainsi qu'au rattrapage qui n'a pas été effectué par les dites communes.
Il faut préciser que l'amortissement des subventions vient limiter le financement des investissements puisqu'elles sont une dépense de cette même section.

Rappelons que l'**amortissement** est défini comme la diminution de la valeur du bien résultant de son usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La durée de l'amortissement est répartie en fonction de la durée d'usage prévisible.
La dotation permet de reconstituer le montant dépensé pour remplacer ou remettre en état le bien.

La pratique de l'amortissement, obligatoire et générale pour les services d'assainissement, est perçue comme un outil de bonne gestion puisqu'une provision minimale de reconstitution du patrimoine est mise en place, laquelle est financée par la redevance pour service rendu.

3- PERSPECTIVES 2021

Loi NOTRe : Le principal évènement sera l'intégration de la commune de Maurecourt. En effet, suite à la loi NOTRe, cette commune gérait la compétence assainissement en régie. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise l'a intégrée dans son intercommunalité en janvier 2020. Il conviendra de réaliser les opérations nécessaires au transfert de la compétence assainissement de la CACP vers le SIARP pour le 1er janvier 2021.

L'intégration de la commune de Neuilly en Vexin, se réalisera dès son retrait du SIAA.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Prévisions de recettes du SIARP en 2021

Le produit attendu du **FCTVA** est évalué à environ 593 000 € compte tenu des mandatements sur 2020.

Au chapitre **subventions**, l'exercice 2021 devrait enregistrer les aides de l'Agence de l'Eau sur les opérations du PPI à hauteur de 1 347 141 €, sachant que ce montant représentera des versements affectés pour des opérations programmées en 2021.

Au titre des participations, celles des communes sur les travaux des réseaux d'eaux pluviales sont attendues à hauteur de 100 827 €.

Le dernier produit connu de la **redevance** collecte, à savoir celui de 2019, s'élevait à 5,8 M€. L'étude sur la redevance assainissement collectif n'a pas encore permis de mettre en œuvre un tarif unifié pour la collecte et l'épuration sur les communes de la CCVC. Dans l'attente de la conclusion de ces travaux, le tarif de la redevance collecte ne sera pas augmenté mais sera indexé au 1er janvier prochain selon la formule de révision votée par le Comité syndical.
Le produit de la PFAC est inscrit à hauteur de 800 000 €.

Les projets d'investissements du SIARP en 2021

Il est précisé que le SIARP n'a pas mis en œuvre le dispositif d'autorisations de programme.
Le **programme d'investissements voté** pour l'exercice 2021 prévoit :
=> des travaux sur les réseaux soit 3,567 kms de linéaire ;
=> la construction de 2 stations d'épuration (Vigny-Longuesse et Avernes) ainsi que la réhabilitation du réseau de la rue Valette sur Avernes pour un montant total de 2 850 799 € ;
=> les études préalables du PPI 2022 de l'ordre de 47 700 €.
Sera inscrit comme habituellement une provision pour gros travaux d'entretien pour 100 000 €.
Ainsi, une enveloppe de 3,141 M€ sera prévue pour les travaux d'investissement.

Le remplacement des tampons sur voirie se poursuivra en 2021 pour 127 500 €.

Concernant le projet de **nouveaux locaux** pour le siège du SIARP, les travaux ont débutés en 2020 malgré les aléas du COVID. Ils devraient se terminer d'ici fin 2021. Un contrat sera à réaliser avec l'architecte (maître d'œuvre actuel) afin d'aider le SIARP sur l'aménagement intérieur des locaux (16 000 €). Des enveloppes sont à prévoir pour l'acquisition du mobilier (150 000 €), pour l'acquisition de matériel informatique et télécommunication (17 300 €) et l'achat d'électroménager pour 300 €.

Le renouvellement des équipements des postes de refoulement se poursuivra en 2021, avec la rénovation de postes (remplacement de pompes, d'armoires électriques) pour 254 080 €.
L'acquisition de matériels spécifiques d'exploitation et le renouvellement des équipements de protections individuels sera prévu pour 25 100 €.
L'acquisition de matériel d'entretien (débroussailleuse, tondeuse, karcher, détecteur métaux...) pour un montant de 16 290 €.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Le gros entretien **des STEP sur le territoire**, avec l'équipement de débitmètres, de motoréducteur, de trappes articulées etc... pour 240 320 €.

Le dispositif concernant les **branchements des particuliers** se verra attribuer une enveloppe de l'ordre de 480 000 €, les remboursements des particuliers couvrant quasiment cette dépense. Le marché sera relancé pour les années 2021-2025.
La réalisation de travaux d'office sera prévue pour 20 000 €.

Concernant les **véhicules,** le renouvellement de 2 véhicules est envisagé pour les services techniques pour 41 000 €.

Concernant le **parc informatique :**

- La consultation de progiciels en matière de marchés publics et compatibilité a été lancée, celle-ci a été rendue infructueuse (aucun candidat). Une nouvelle consultation a été passée courant 2020, malheureusement, celle-ci a été rendue irrégulière. Une ultime consultation sera lancée en début 2021 pour permettre une mise en œuvre au 1er janvier 2022. Les crédits budgétés seront reportés sur l'année 2021.
- Une enveloppe est attribuée pour permettre le renouvellement du parc informatique des agents qui devient vieillissant et qui ne supporte plus les évolutions de logiciels notamment Windows 10 (13 900 €). Il convient d'affecter également une enveloppe à l'acquisition de progiciels pour l'agent qui sera recruté sur le poste de chargé de communication (8 000 €).

Suite à l'intégration des communes de Maurecourt et Neuilly en Vexin, des enveloppes pourront être allouées sur le budget supplémentaire pour :

- le SDA de la commune de Maurecourt (100 000 €),
- la construction de la station d'épuration et la création des réseaux de la commune de Neuilly en Vexin (1 240 450 €).

Les dépenses d'exploitation du SIARP en 2021

Les dépenses d'**exploitation** tiendront compte des besoins recensés en matière de programmation des curages et des petites interventions sur le réseau ainsi que l'entretien des STEP.

Une enveloppe sera allouée aux rétrocessions (60 000 €). Ces dépenses seront remboursées intégralement par les co-propriétaires.

La démarche concernant les **rejets industriels** a été réalisée par le biais de conventions d'animation pluriannuelles signées entre l'AESN, la CACP et le SIARP jusqu'en décembre 2018. Dans le cadre du 11ème programme de l'AESN, un Contrat Territoriale Eau et Climat devait être mis en place afin de pouvoir bénéficier de subventions sur cette démarche sous la forme d'un forfait par site mis en conformité. Cependant la mise en place de ce type de contrat s'est avérée plus complexe que prévue et l'Agence de l'Eau a accepté une dérogation pour les années 2019 et 2020 basée sur les mêmes dispositions que l'année 2018. Pour 2021, un contrat Eau et Climat

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

sera mis en place. Le montant de la subvention animation « industriels » s'élèverait à 22 500 €, tandis que le montant pour l'animation « particuliers » s'élèverait à 12 000 €.

En matière de gestion des **ressources humaines** :

Afin de faire face à la montée en puissance des missions du SIARP et à l'accueil des 16 nouvelles communes de la CCVC, 5 recrutements sont prévus pour 2021 :

- 1 agent administratif pour un brut chargé annuel de 38 000 €
- 1 Nouveau Contrôleur pour un brut chargé annuel de 39 000 €
- 1 Informaticien pour un brut chargé annuel de 48 150 €
- 1 Chargé de communication pour un brut chargé annuel de 48 150 €
- 1 Factotum pour un brut chargé annuel de 38 000 €

Ces recrutements représentent 15 % de salariés en plus.
Les départs en retraite de 3 agents avaient été anticipés et ce sont les adjoints qui passent responsables (valorisation de l'investissement des agents) pour deux de ces trois départs.
De même, l'apprenti en MASTER II au service Industriels a été engagé en tant que géomaticien en charge du SIG.

Les dépenses pour comptes de tiers du SIARP en 2021

L'état d'avancement des **opérations groupées de mise aux normes** des services d'assainissement collectif et non collectif est le suivant :

- L'opération d'assainissement collectif – BV18bis – Route d'Ennery à OSNY

Les diagnostics ont commencé en décembre 2019 (161 visites parcellaires) et se sont terminées en septembre 2020 (retard dû à la crise sanitaire).
Il a été constaté 24 non-conformités.

⇨ 15 conformités ont été réalisées par les propriétaires
⇨ 9 habitations ont adhéré à l'opération groupée

Les travaux devront se réaliser sur le 2ème semestre 2021.

Phase de conception			
Coût Moe SIARP	Coût travaux divers TTC	Subvention AESN	Reste à charge riverains
6 500 €		3 250 €	3 250 €
6 500 €		6 500 €	

Phase de travaux			
Coût des travaux TTC	Coût Moe SIARP	Subvention AESN	Reste à charge riverains
52 000 €	5 850 €	28 925 €	28 925 €
57 850 €		57 850 €	

- L'opération d'assainissement collectif – BVCBZ – Côtes Bizières

Les travaux devraient se terminer d'ici la fin de l'année 2021.

Phase de travaux			
Coût des travaux TTC	Coût Moe SIARP	Subvention AESN	Reste à charge riverains
100 000 €	11 250 €	55 625 €	55 625 €
111 250 €		111 250 €	

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

- L'opération d'assainissement collectif – BVMENUCOURT – Menucourt

Les diagnostics parcellaires devraient commencer en fin d'année 2020.
Les travaux sont programmés pour septembre 2021.

Phase de conception			
Coût Moe SIARP	Coût travaux divers TTC	Subvention AESN	Reste à charge riverains
15 000 €		7 500 €	7 500 €
15 000 €		15 000 €	

Phase de travaux			
Coût des travaux TTC	Coût Moe SIARP	Subvention AESN	Reste à charge riverains
120 000 €	13 500 €	66 750 €	66 750 €
133 500 €		133 500 €	

- L'opération d'assainissement collectif – BVMARINES – Marines

Les diagnostics parcellaires devraient débuter en début d'année 2021.
Les travaux sont programmés pour septembre 2021.

Phase de conception			
Coût Moe SIARP	Coût travaux divers TTC	Subvention AESN	Reste à charge riverains
15 000 €		7 500 €	7 500 €
15 000 €		15 000 €	

- L'opération d'assainissement collectif – BVSIACARTE – ancien territoire du SIACARTE

En 2019, une étude a été réalisée afin de caractériser les apports d'eaux claires parasites météoriques dans les réseaux d'eaux usées des communes de Frémécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Ableiges et Montgeroult, qui a mis en évidence la présence d'inversion de branchements pour une surface active raccordée estimée à 19 166 m2.
Afin d'identifier les inversions de branchements, une campagne de test à la fumée va être réalisée en 2021, suivi par des diagnostics parcellaires. A noter que les diagnostics parcellaires ont débuté en octobre 2020 sur la Villeneuve Saint-Martin.

Phase de conception			
Coût travaux divers TTC	Coût Moe SIARP	Subvention AESN	Reste à charge riverains
120 000 €	13 500 €	66 750 €	66 750 €
133 500 €		133 500 €	

- L'opération **groupée relative aux installations non collectives des particuliers (SPANC)** concerne les secteurs d'Osny, Pontoise et Epiais-Rhus ; Les travaux de mise en conformité sont terminés, le solde des recettes recouvrant les dépenses sont attendues sur 2021.

Voilà l'ensemble des éléments d'information vous permettant de débattre sur les orientations budgétaires 2021.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2020

BUDGET ANNEXE REGIE MAITRISE D'ŒUVRE DU SIARP

Comme chaque année, la régie Moe du SIARP permet de réaliser des activités de maîtrise d'œuvre sur les opérations de travaux (environ 190 000 € par an) du SIARP. Ces dépenses et recettes correspondent aux frais de personnel et à leur remboursement.

La régie de maîtrise d'œuvre a concerné 9 opérations de travaux (PPI 2015/2017/2018), 3 opérations groupées et 1 opération inversion branchement en 2019.
Sur le budget 2021 apparaîtront les opérations effectuées en 2020 (190 000 €) ainsi que les opérations groupées AC BV8 et BV18 (6 750 €).
En effet, la passation des écritures comptables est effectuée au moment du solde des opérations puisque la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'applique sur le coût réel des travaux.

Voilà l'ensemble des éléments d'information vous permettant de débattre sur les orientations budgétaires 2021.

BUDGET ANNEXE SPANC DU SIARP

Le SIARP a créé un budget annexe « régie SPANC du SIARP » en juillet 2020. Ce budget permet de retracer toutes les opérations réalisées concernant l'assainissement non collectif. Ces dépenses et recettes correspondent aux frais de personnel ainsi qu'aux charges à caractères générales et à la perception de la redevance ANC.

Etant donné qu'il s'agit de la première année du budget annexe, il est difficile de prévoir des crédits nécessaires au bon fonctionnement du service. Il a été évalué en dépenses et recettes d'exploitation pour 78 501 €. Une étude concernant le tarif de la redevance assainissement non collectif est en cours de réalisation, la délibération devrait être prise en décembre 2020 pour une mise en application au 1er janvier 2021.
Une ré évaluation sera certainement réalisée pour le budget 2022.

Voilà l'ensemble des éléments d'information vous permettant de débattre sur les orientations budgétaires 2021.

Le Comité,

Après en avoir débattu,

A l'unanimité,

Prend acte de la tenue du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20201118-DCS-20-11-081B-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2020